


DEPARTEMENT DE LA MEUSE

Projet :	DIEUE-SUR-MEUSE PLU	
Mission :	REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME	
Document :	Opération Particulière d'Aménagement	



Document conforme à celui annexé à la DCM du 09/07/2010 portant approbation de la révision du PLU.

Signature du Maire :



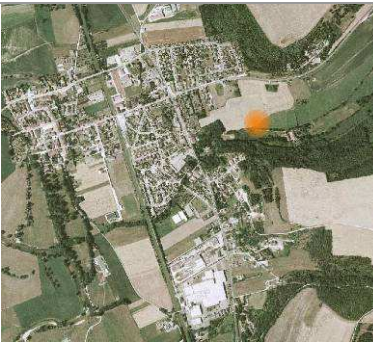
**ESpace &
TERRitoires**

Centre d'Affaires Ariane
240 rue de Cumène
54 230 NEUVES-MAISONS
Tel : 03.83.50.53.87 • Fax : 03.83.50.53.78

SOMMAIRE

La Bessonnière	3
Entrée de Ville Nord	5
Vallée de la Dieue	7

Opération Particulière d'Aménagement – La Bessonnière

LOCALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Zone 1AU à proximité immédiate de la Dieue ✓ A l'Est de la commune, le long du chemin de la Bessonnière 	
ENJEUX	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Préservation des caractéristiques paysagères et environnementales du site ✓ Création de liaisons et prolongation des chemins de randonnée existants ✓ Conserver des caractéristiques urbaines locales 	
PARTI URBANISTIQUE	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Préservation de l'intérêt environnemental et paysager du site : <ul style="list-style-type: none"> ○ Conserver un maximum d'arbres et de haies présents sur le site (matérialisés sur le schéma). Les haies et arbres permettront une meilleure intégration paysagère de la future opération. Ces éléments végétaux sont de plus, favorables à une conservation de l'avifaune présente sur le site. ○ Prévoir un regroupement des accès vers les habitations afin d'endommager au minimum la haie existante le long du chemin. ○ Une haie sera plantée en bordure du chemin créé de façon aléatoire au milieu de la zone. ✓ Liaisons douces : <ul style="list-style-type: none"> ○ Création de différents chemins piétons/cyclistes. Un chemin sera créé en fond de parcelle (bord de la Dieue), et un chemin traversera la zone dans sa largeur. Ce dernier sera positionné de façon aléatoire sans être une contrainte au projet urbain. Ceux-ci intégreront les bouclages piétonniers existants sur la commune. ✓ Conservation de l'identité urbanistique Lorraine : <ul style="list-style-type: none"> ○ Autant que possible, les façades principales des constructions seront alignées les unes par rapport aux autres. Suivant le projet de l'OPAC, les autres constructions pourront s'aligner afin de créer un front bâti cohérent. 	

DIEUE-SUR-MEUSE

La Bessonnière

Opération Particulière d'Aménagement

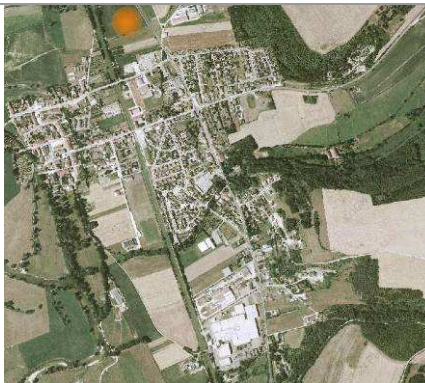


Source: Géoportail

Espace &
TERRitoires

ETUDES ET CONSEILS EN UR BANLIERE ET AMENAGEMENT

Orientation Particulière d'Aménagement - Entrée de ville Nord

LOCALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nord de la commune en bordure de la D964 ✓ Entrée de ville 	
ENJEUX	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Entrée de ville : identification en tant que réelle entrée de ville ✓ Intégration paysagère ✓ Réalisation de bouclages avec les chemins de randonnée existants ✓ Conserver des caractéristiques urbaines locales 	
PARTI URBANISTIQUE	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Intégration paysagère : <ul style="list-style-type: none"> ○ Préservation des haies et bosquets autant que possible. Ceux-ci ont un rôle d'écran végétal permettant notamment d'intégrer le supermarché. ○ Intégration paysagère des aires de stockage et de stationnement par le biais d'un accompagnement végétal. ○ Une bande, de l'ordre de 30 mètres, inconstructible sera mise en place afin d'y permettre un traitement végétal et d'assurer de meilleures conditions de sécurité, tout en réduisant la pollution sonore ○ Un espace vert public situé au centre de la zone pourra être créé. Celui-ci devra être conçu comme un espace de vie. ✓ Liaisons douces : <ul style="list-style-type: none"> ○ Création d'un chemin piéton à l'intérieur de la zone : celui-ci devra être relié à ceux existant à proximité et sera positionné de façon à ne pas entraver le projet urbain. Ce chemin devra pleinement s'intégrer au quartier et permettra le déplacement des piétons. ○ Les voiries de l'aménagement devront être pensées de façon à donner la priorité aux déplacements doux (piétons, vélo...). ○ Un passage protégé sera créé afin de permettre aux piétons de traverser la RD964 en sécurité. ✓ Projet urbain : <ul style="list-style-type: none"> ○ Implantation de constructions à vocation d'habitat et de commerces de proximité afin de créer un quartier mixte et dynamique. ○ la partie plus « calme », côté canal de l'Est, étant réservée à l'habitat, la partie longeant la route départementale est réservée aux activités économiques, ainsi que la « pointe » nord, plus proche des établissements d'exploitation agricole. 	

DIEUE-SUR-MEUSE

Entrée de ville nord

Opération Particulière d'Aménagement

Alternance d'arbres de haut jet et de bosquets permettant de favoriser l'intégration paysagère de la zone et de gérer le recul d'implantation des constructions liées à l'entrée de ville.

Mise en valeur du chemin de halage avec création d'un accès.

Création d'un chemin piéton à l'intérieur de la zone, sans être une contrainte au développement du projet.

Création d'un passage piéton et mise en sécurité des piétons dans le cadre de l'aménagement d'un carrefour giratoire.

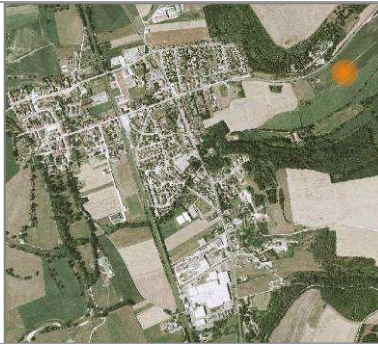


Source: GEOPORTAIL

ESpace &
TERRitoires

ÉTUDES ET CONSEILS EN URBANISME ET AMÉNAGEMENT

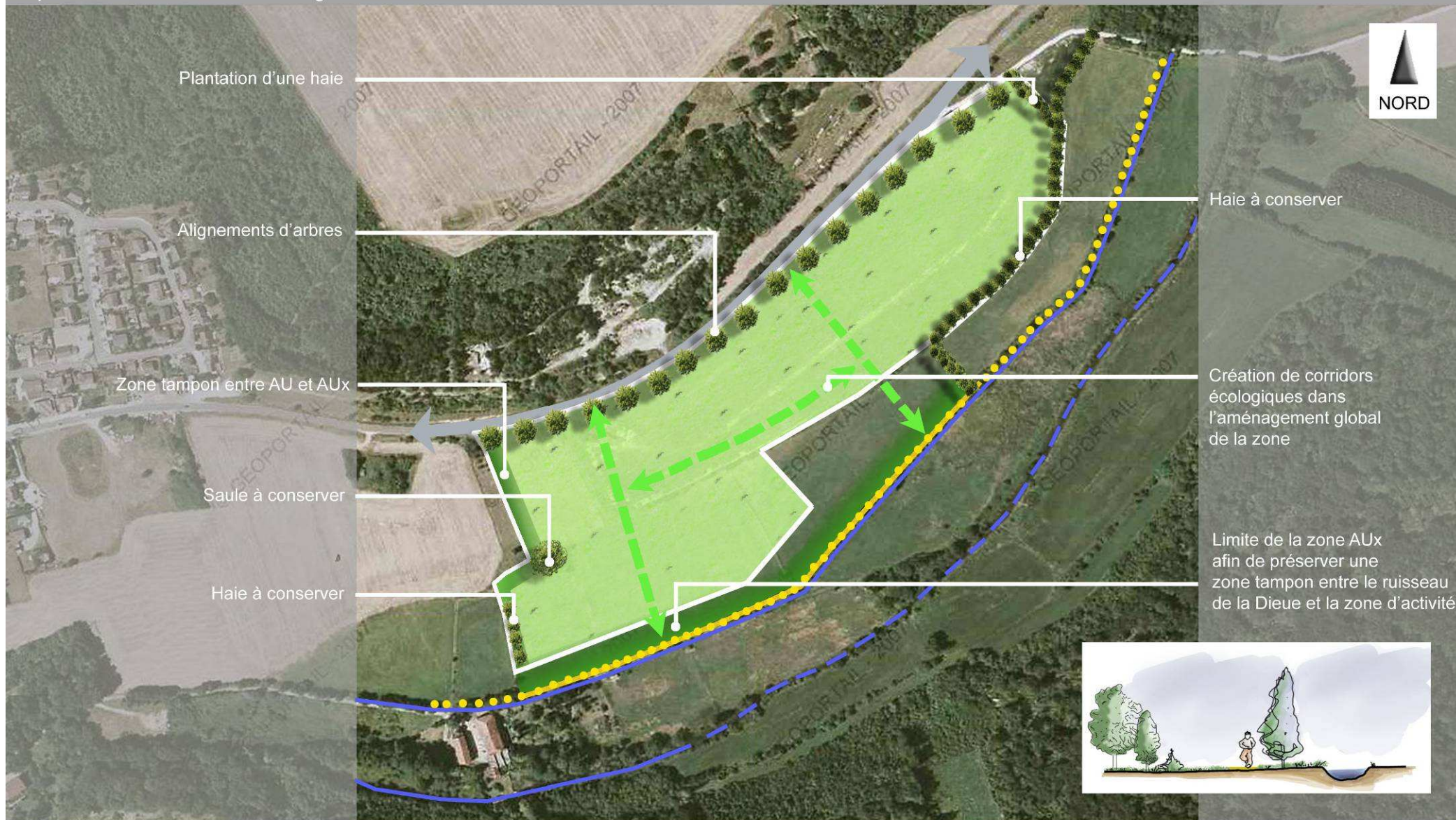
Opération Particulière d'Aménagement - La Vallée de la Dieue

<p>LOCALISATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Zone 2AUx à proximité immédiate de la Dieue ✓ A l'Est de la commune en direction de Sommedieue ✓ En entrée de ville le long de la RD159 	
<p>ENJEUX</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Préservation des caractéristiques paysagères et environnementales du site. ✓ Création de liaisons douces permettant l'accès au site. ✓ Permettre un développement harmonieux de la future zone. 	
<p>PARTI URBANISTIQUE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Préservation de l'intérêt environnemental et paysager du site : <ul style="list-style-type: none"> ○ Mettre en place un alignement d'arbres de hautes tiges le long de la RD159 permettant ainsi de recentrer la vue sur l'entrée du village (rappel de l'étude entrée de ville). ○ Implantation de différentes haies remplissant le rôle de corridors écologiques entre les entités boisées. ○ Implantation de bosquets et d'arbres ci et là pouvant servir de refuge pour l'avifaune. ○ Préservation de différents éléments végétaux (haies, boqueteaux...) autant que possible. ○ Création d'une zone tampon (zone N) entre la Dieue et la zone 2AUx afin de permettre le développement des écosystèmes, le déplacement de la faune et éviter l'implantation de construction à proximité du ruisseau. ○ Toutes ces mesures sont prises afin de limiter l'impact sur l'avifaune présente sur le site. ○ Création d'une zone tampon entre la zone d'activités 2AUx et la zone urbanisation future 1AU afin de limiter l'impact de la zone d'activités à proximité immédiate des futures habitations. ✓ Liaisons douces : <ul style="list-style-type: none"> ○ Création d'un chemin de liaison entre la zone 2AUx et le chemin bordant la Dieue pour donner un accès cycliste et piétons à la zone. Ce chemin sera bordé d'une haie diversifiée. ✓ Desserte principale : <ul style="list-style-type: none"> ○ Celle-ci sera dimensionnée de façon à permettre l'accès à des véhicules liés à l'activité de la zone. 	

DIEUE - SUR - MEUSE

Vallée de la Dieue

Opération Particulière d'Aménagement



Source: Géoportail

ESpace &
TERRitoires

Etudes et conseils en urbanisme et aménagement